

Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 11 décembre 2025

Une motion pure et pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellations	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	- de Vincent Van Quickenborne (Open Vld) sur "des questions pertinentes à propos du tableau budgétaire distribué à la suite de l'état de l'Union" (n° 191) - Lode Vereeck (VB) sur "la pression fiscale" (n° 192)	au premier ministre	Séance plénière du 11 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none">• motions de recommandation par Vincent Van Quickenborne (Open Vld) et Lode Vereeck (VB)• motion pure et simple par Axel Ronse (N-VA), Benoît Piedboeuf (MR), Oskar Seuntjens (Vooruit), Nawal Farih (cd&v) et Aurore Tourneur (Les Engagés)	/	p. 47 Détail: p. 65	77	54	0